

Tableau 4.5 Quantité de matériaux secs (bois et gravats) générés et valorisés par le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)	
				Bois (0,7 %)	Gravats (0,2 %)
Grand-Métis	260	118	109	0,7	0,2
La Rédemption	557	209	234	1,6	0,5
Les Hauteurs	629	221	264	1,8	0,5
Mont-Joli	6 749	2 999	2 833	20,0	5,7
Padoue	281	114	118	0,8	0,2
Price	1811	735	760	5,3	1,5
Sainte-Angèle-de-Mérici	1118	418	469	3,3	0,9
Sainte-Flavie	997	402	418	3,0	0,8
Sainte-Jeanne-d'Arc	350	138	147	1,0	0,3
Sainte-Luce	2 845	1 185	1 194	8,4	2,4
Saint-Charles-Garnier	325	127	136	1,0	0,3
Saint-Donat	790	373	332	2,3	0,7
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1140	465	479	3,4	1,0
Saint-Joseph-de-Lepage	501	232	210	1,5	0,4
Saint-Octave-de-Métis	526	168	221	1,5	0,4
Métis-sur-Mer	605	318	254	1,8	0,5
Total	19 484	8 222	8178	57,2	16,4
Quantité de bois et de gravats récupérés à l'écocentre				0	0
Quantité de bois et de gravats récupérés par d'autres				N/D	N/D
Objectif de la Politique (voir CRD)				N/A	N/A
% d'atteinte des objectifs de la Politique				N/A	N/A

4.1.7 Matières consignées

Selon les renseignements contenus dans la *Base de données des matières résiduelles* (BDMr) de Recyc-Québec pour la période d'avril 2000 à mars 2001, 128 tonnes de contenants consignés auraient été vendus dans la MRC de La Mitis. De ce nombre 95,3 tonnes ont été récupérées, ce qui représente 93% de l'objectif de la Politique. Le tableau 4.6 – *Contenants à remplissage unique consignés vendus et récupérés* – dresse le portrait de ces matières pour les contenants à remplissage unique; les contenants à remplissage multiple ne faisant pas partie des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Tableau 4.6 **Contenants à remplissage unique consignés vendus et récupérés**

Matières	Vendues (tm/an)	Quantités éliminées (tm/an)	Récupérées (tm/an)
Aluminium	38,1	9,3	28,7
Plastique	34,1	9,4	24,7
Verre	55,9	14,0	41,8
Total	128,0	32,7	95,3
Objectif de la politique (80 %)			102,4
% d'atteinte de la Politique			93 %

Source : Base de données des matières résiduelles de Recyc-Québec.

4.1.8 Pneus hors d'usage

Il n'y a pas d'objectif municipal concernant la gestion des pneus, mais le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) doivent atteindre un taux de récupération de 85%. Suite à l'annonce faite le 4 juillet 2002 par le ministre délégué à l'Environnement M. Simard, celui-ci confirme que l'objectif de 85%, qui avait été fixé antérieurement, est déjà atteint. Pour la MRC de La Mitis, nous connaissons la quantité de pneus récupérés et valorisés pour l'année 2001, mais nous ne savons pas quel pourcentage de récupération a été obtenu. En 2001, 4 854 pneus (60 tonnes) ont été récupérés sur le territoire de la MRC, dont 88% sont des pneus d'automobiles.

La problématique qui se pose concernant la gestion des pneus, est celle des pneus de plus de 48,5 pouces. L'enfouissement de ces pneus est interdit, il n'y a pas de récupérateur dans notre région ou à proximité, les coûts de transport sont très élevés et il faut payer pour récupérer les pneus, ce qui décourage beaucoup les industriels. Il serait souhaitable d'implanter pour les pneus de plus de 48,5 pouces un droit environnemental qui financerait le recyclage de ces pneus. Cette problématique incite la création de dépôts sauvages et le brûlage, ce qui entraîne des nuisances et des risques de contamination pour l'environnement.

4.1.9 Textiles

Il y a dans la MRC de La Mitis environ 5 friperies, dont une qui est plus active que les autres. La Maison de l'Espoir est un organisme sans but lucratif situé dans la Ville de Mont-Joli et c'est cet organisme qui récupère la majorité des textiles de la région. Il revend les vêtements en bon état et confectionne des guenilles avec le coton. Les profits de la vente de ces produits sert à financer le fonctionnement d'un centre de transition pour les personnes ayant des problèmes de toxicomanie ou autres.

Le plus gros problème des friperies de la région, et probablement du reste de la province, est d'écouler les fibres synthétiques. Il n'y a pas de marché pour ce type de textile et il est impossible d'en faire des guenilles. Les marchés potentiels pour les fibres synthétiques sont situés à l'extérieur de la région, les volumes récupérés sont faibles, les coûts de transport sont très élevés, les espaces d'entreposage sont insuffisants et il est impossible pour ces organismes d'en assumer les coûts. En ce qui concerne le coton, la situation est totalement à l'inverse, les matières premières manquent pour la fabrication de guenilles. Le tableau 4.7 – *Quantité de textiles générés et valorisés dans le secteur résidentiel* - présente le portrait pour la région.

Les textiles représentent 2 % de la quantité moyenne de matières résiduelles produites par personne. En consultant ce tableau, nous pouvons constater qu'il y a beaucoup d'efforts de mis en place pour atteindre les objectifs. Toutefois, il est important de mentionner que les chiffres utilisés concernant les textiles récupérés dans la MRC sont

les chiffres nets, c'est-à-dire qu'ils représentent la quantité de matières vraiment utilisées et non reçues. Au total 16,2 tonnes de textiles sont acheminées dans les friperies de la région, soit 10% du potentiel de récupération, mais la moitié de ces vêtements sont soit des fibres synthétiques ou soit trop souillés ou démodés pour être remis en circulation ou même faire des guenilles.

Tableau 4.7 Quantité de textiles générés et valorisés dans le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)
				Textiles (2%)
Grand-Métis	260	118	109	2,2
La Rédemption	557	209	234	4,7
Les Hauteurs	629	221	264	5,3
Mont-Joli	6 749	2 999	2 833	56,8
Padoue	281	114	118	2,4
Price	1811	735	118	15,2
Sainte-Angèle-de-Mérici	1118	418	760	9,4
Sainte-Flavie	997	402	469	8,4
Sainte-Jeanne-d'Arc	350	138	418	2,9
Sainte-Luce	2 845	1 185	147	23,9
Saint-Charles-Garnier	325	127	1194	2,7
Saint-Donat	790	373	136	6,6
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1140	465	332	9,6
Saint-Joseph-de-Lepage	501	232	479	4,2
Saint-Octave-de-Métis	526	168	210	4,4
Métis-sur-Mer	605	318	254	5,1
Total	19 484	8 222	8178	164,0
Quantité de résidus de textiles récupérés par les friperies de la MRC de La Mitis				8,3
Objectif de la Politique (50%)				82
% d'atteinte des objectifs de la Politique				10 %

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.10 Encombrants

Dans la MRC de La Mitis, deux organismes connus récupèrent des encombrants, tels les électroménagers et les objets ferreux, comme les réservoirs d'eau chaude. Ces organismes sont le CFER Matapédia-Mitis qui offre aux gens de reprendre leur résidus ferreux dans le but de les revendre et Norcast, une entreprise de la MRC qui fait fondre le métal pour refaire d'autres pièces. Il n'y a aucun organisme répertorié qui récupère les meubles usagés.

Concernant les encombrants qui sont récupérés par d'autres filières, nous n'avons pas de données exactes. La collecte des encombrants est la plupart du temps planifiée et bon nombre de récupérateurs se promènent le long des routes pour trouver des choses qui pourraient leur être utiles. Il n'est donc pas rare de mettre des gros rebuts au chemin et de les voir partir avant que le camion de la collecte ne passe.

Le tableau 4.8 – *Quantité d'encombrants générés et valorisés dans le secteur résidentiel* – fait le bilan des encombrants générés et valorisés. En consultant ce tableau nous remarquons que l'objectif de la Politique est atteint.

Tableau 4.8 Quantité d'encombrants générés et valorisés dans le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)
				Encombrant 1,5%
Grand-Métis	260	118	109	1,6
La Rédemption	557	209	234	3,5
Les Hauteurs	629	221	264	4,0
Mont-Joli	6749	2 999	2 833	42,5
Padoue	281	114	118	1,8
Price	1811	735	760	11,4
Sainte-Angèle-de-Mérici	1118	418	469	7,0
Sainte-Flavie	997	402	418	6,3
Sainte-Jeanne-d'Arc	350	138	147	2,2
Sainte-Luce	2845	1 185	1 194	17,9
Saint-Charles-Garnier	325	127	136	2,9
Saint-Donat	790	373	332	5,0
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1140	465	479	7,2
Saint-Joseph-de-Lepage	501	232	210	3,2
Saint-Octave-de-Métis	526	168	221	3,3
Métis-sur-Mer	605	318	254	3,8
Total	19 484	8 222	8 178	123
Quantité de résidus d'encombrants récupérés par les organismes de la MRC de La Mitis				105
Objectif de la Politique (60%)				74
% d'atteinte des objectifs de la Politique				142 %

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.11 Réemploi à la maison

Les actions individuelles que font les citoyens à la maison doivent être prises en considération mais il est très difficile d'évaluer et de justifier les quantités de résidus qui sont récupérés ou valorisés par cette pratique.

Dans notre région plusieurs résidences ont un système de chauffage ou d'appoint au bois. Dans ces foyers les papiers, les journaux et les cartons sont utilisés pour allumer le poêle à bois. Il est toutefois impossible d'évaluer le volume de papier et de carton qui est ainsi détourné de l'élimination.

Les broyeurs à déchets à la maison sont des instruments qui permettent de détourner de l'enfouissement une partie des déchets, mais l'utilisation de tels systèmes ne fait qu'augmenter les charges organiques des systèmes de traitement des eaux usées. Lors des sondages, les utilisateurs de broyeurs nous répondent souvent qu'il n'est pas nécessaire pour eux de faire du compostage parce qu'ils possèdent un broyeur, ce qui n'est pas une solution environnemental. Considérant les coûts d'exploitation des systèmes de traitement des eaux usées et d'entretien des réseaux d'égout, nous ne considérons pas que la présence de broyeurs peut être considéré comme un outil de valorisation même si les boues des systèmes de traitement peuvent être valorisées.

Pour ce qui est du compostage des résidus verts cet item est abordé à la section 4.1.4.

4.1.12 Boues municipales

Sur le territoire de la MRC de La Mitis on compte 7 usines d'épuration des eaux usées. Selon l'expérience du Centre de traitement BSL inc. de Saint-Anaclet, il serait très surprenant de constater que les boues des étangs d'épuration des municipalités de la MRC, n'aient pas les caractéristiques nécessaires pour être valorisées en milieu agricole.

En ce référant au tableau 4.9 - *Quantité de boues produites dans les installations de traitement municipales par le secteur résidentiel*, on estime qu'environ 55 tonnes sèches de boues pourraient potentiellement être valorisées. Les boues générées par les installations de traitement des municipalités qui opèrent des systèmes de type puisard ou fosse septique et champ d'épuration ne sont pas incluses dans ces quantités, elles sont comptabilisées à l'item 4.1.13 intitulé "Boues de fosse septique".

Tableau 4.9 Quantité de boues produites dans les installations de traitement municipales par le secteur résidentiel

Municipalité	Type de traitement	Quantité de boues humides (tm/an) ⁽²⁾	Quantité de boues sèches (tm/an) ⁽³⁾
La Rédemption ⁽⁴⁾	Fosse septique et champs d'épuration	N/A	N/A
Métis-sur-Mer ⁽⁵⁻⁶⁾	Égout pluvial	N/A	N/A
Mont-Joli	Étangs aérés	759	30
Padoue ⁽⁵⁾	Égout pluvial	N/A	N/A
Price ⁽⁵⁾	Égout pluvial	N/A	N/A
Sainte-Angèle-de-Méridi	Étangs aérés	98	4
Sainte-Flavie	Étangs aérés	71	3
Sainte-Luce	Étangs aérés	268	11
Saint-Donat	Étangs aérés	47	2
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Étangs aérés	94	4
Saint-Octave-de-Métis	Étangs aérés	37	1
Total		1 374	55

- Note :
- (1) Les données ont été recueillies dans le Schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis, ainsi qu'auprès des secrétaires-trésoriers des municipalités.
 - (2) Taux moyen de production de boues humides : 0,128 m³/habitant/an ou 0,129 t/habitant/an (AOMGMR, mai 2001) .
 - (3) Taux moyen de production de boues sèches : 4% du poids ou 0,005t/habitant/an (AOMGMR, mai 2001).
 - (4) Étant donné leurs natures, les volumes de boues provenant de ces installations seront comptabilisés dans la section boues de fosse septique.
 - (5) Étant donné que ces municipalités ne possèdent pas d'installation permettant de recueillir les boues, les volumes ne seront pas comptabilisés.

4.1.13 Boues de fosse septique

Dans la MRC, environ 44,2 % de la population n'est pas desservie par les services d'égout sanitaire. Les installations septiques individuelles présentes sur le territoire sont soit des puisards ou des fosses septiques avec champ d'épuration. Certains citoyens sont également branchés sur les égouts pluviaux, nous ne les avons pas considérés

comme étant desservis par un service d'égout sanitaire. A cet effet, certaines de ces municipalités ont demandé l'aide du gouvernement afin de construire un réseau d'égout et des installations de traitement mais le financement tarde à venir. En se référant au tableau 4.10 - *Quantité de boues de fosses septique produites par le secteur résidentiel*, environ 1 224 tonnes sèches de boues de fosses septiques doivent théoriquement être traitées à chaque année.

Les dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* prévoient la vidange périodique de la fosse septique au moins une fois tous les quatre ans pour une résidence saisonnière et au moins une fois tous les deux ans pour une résidence permanente.

La MRC de La Mitis est impliquée dans la gestion des eaux usées. Le service d'inspection municipale de la MRC est utilisé par plus de 60 % des municipalités, pour les autres c'est un employé municipal qui effectue ce travail. Au total deux (2) techniciens formés en aménagement du territoire voient à l'émission de permis de construction et de rénovation, de certificats de conformité des installations septiques ainsi qu'au respect du règlement sur l'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées.

La MRC de La Mitis ne veut pas forcer la prise en charge du transport, de la collecte et du traitement des boues de fosse septique par les municipalités.

Peu importe quelles entreprises effectuent la collecte des boues de fosse septique dans la MRC de La Mitis, toutes les boues sont acheminées au Centre de traitement BSL à Saint-Anaclet. Dans la région, le Centre de traitement BSL inc. est la seule entreprise qui traite les boues de fosse septique. Cette entreprise possède deux sites de traitement, l'un situé à Saint-Anaclet et l'autre à Matane. Les boues de fosse septique qui sont recueillies dans la région, sont toutes traitées par cette entreprise et valorisées en milieu agricole (Centre de traitement BLS inc, comm.pers, 2003).